

pays, il devrait s'occuper du sort des comtés qui paient des subventions à ces chemins de fer. Celui de Pontiac que j'ai l'honneur de représenter a voté \$200,000 il y a quelques années pour avoir une voie ferrée et il lui reste encore \$100,000 à payer. Les contribuables de ce comté auront en plus à payer leur part dans l'acquisition de ce chemin de fer et des autres, sans compter qu'ils subissent les inconvénients d'un tarif augmenté pour les marchandises et les voyageurs. En votant cette prime, ils espéraient pouvoir bénéficier d'un chemin de fer. A l'heure qu'il est, ils n'ont aucune communication par voie ferrée et sont obligés d'aller prendre le train de l'autre côté du lac à Pembroke, ce qui représente un surcroît de dépenses de \$5,000 ou \$6,000 par année pour l'expédition des produits au marché. Pendant que le ministre dépense des sommes aussi considérables pour des chemins de fer, il pourrait faire quelque chose pour venir en aide à ceux qui sont obligés de payer ce subside. Je suppose que plusieurs autres comtés sont dans la même position que celui de Pontiac. Si le Gouvernement canadien décide de faire l'acquisition de ces voies ferrées, j'espère qu'il n'obligera pas les comtés à payer ce qui reste dû sur les primes votées.

L'hon. M. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Mon honorable ami soulève en ce moment une question très importante qui m'est signalée pour la première fois. Je lui demanderai de mettre par écrit et de me communiquer la proposition qu'il vient de faire, pour que je puisse l'étudier pendant l'intersession. Elle est trop importante pour être discutée dans le moment.

Les différentes petites lignes du Nouveau-Brunswick dont il est question dans cet article du budget sont exploitées à perte, depuis quelques années et ne peuvent plus continuer. Nous en faisons l'acquisition à un prix que personne ne trouvera exorbitant. Les propriétaires du chemin de fer Elgin-Havelock, par exemple, ont consenti à le vendre pour la somme de \$30,000. Si nous vendions, au prix du vieux fer, les rails qu'il y a sur cette voie, elles rapporteraient environ \$80,000.

L'hon. M. MURPHY: Puis-je demander à mon honorable ami quels sont les directeurs de ce chemin de fer ou, du moins, quel en est le président?

L'hon. M. REID: Je ne saurais dire. M. Pearson, d'Halifax, est mêlé à l'entreprise. Nous acquérons toutes ces voies fer-  
[M. Cahill.]

rées pour environ le tiers de la valeur des rails. J'ai un mot à dire des deux derniers. J'ai inscrit une somme de \$6,000 pour le Kent Northern. La compagnie n'a pas voulu l'accepter. Le Caraquet and Gulf Shore n'a pas voulu non plus, accepter la somme de \$200,000. Nous avons fait à ces chemins de fer ces offres qui équivalent à peu près aux sommes offertes pour les autres. S'ils les refusent, nous ne paierons pas plus cher et ces sommes resteront en caisse. Mais je les inscris dans le budget pour leur fournir l'occasion et nous permettre de prendre ces lignes en main et d'exclure ces embranchements si peu satisfaisants dans la province du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. MURPHY: Par déférence pour les députés qui désirent mettre fin aux travaux de la Chambre et s'en aller chez eux, je ne protesterai pas au point où en sont les choses contre ces acquisitions, comme je me l'étais proposé en premier lieu. Cependant, je veux que le ministre des Chemins et des Canaux, qui dit qu'une affaire concernant la circonscription du représentant de Pontiac et mettant \$100,000 en jeu est si considérable qu'il n'a pas le temps de s'en occuper, mais qui nous demande de voter à ces autres chemins de fer \$518,000 comme étant une somme relativement peu importante—je veux, dis-je, que le ministre dépose dès l'ouverture de la prochaine session toute la correspondance qui se rapporte à ces acquisitions, et fournisse tous les détails au sujet des propriétaires et des conseils d'administration dans chaque cas.

L'hon. M. REID: Je le ferai certainement avec plaisir.

M. TURGEON: Je ne saurais laisser adopter ce crédit sans faire quelques observations. J'ai expliqué mon attitude à l'égard du Caraquet and Gulf Shore, et je n'ai pas le dessein de répéter le raisonnement que j'ai alors soumis au ministre. Toutefois, ma principale crainte était que la compagnie n'acceptât pas la somme offerte. Aux premiers jours de la session, j'ai suggéré au ministre des Travaux publics que le meilleur moyen de s'y prendre serait d'exproprier, d'abord, et de faire un arbitrage, ensuite. Nous voulons garantir un service qui réponde, au moins, aux exigences de la population du comté de Gloucester. J'ai donc conseillé au ministre d'inscrire dans le budget la somme de \$200,000, sans croire qu'elle serait acceptée. Il a refusé à ce moment-là. Réflexion faite, il l'a inscrite avec la mention "ne dépassant pas les sommes mentionnées dans chaque cas". Je crains que ces mots ne rendent un arran-